



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Octobre 2012

L'an deux mil douze, le jeudi onze octobre à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le cinq Octobre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **21**

Nombre de membres présents : **15**

Nombre de votants : **18**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Joël GERMAIN, Therry ALLEAU, Marylène CLEMENT, Alain THUILLIER, Christian TALON, Yannick AUTIN, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents non excusés : Frédéric ECALLE, Laurent VINCELOT

Absents excusés : Pascal BRANDEAU, Marie-Luce BESSONNET, Olivier COURTOT, Claude POUPINOT.

Pouvoirs : Pascal BRANDEAU à Brigitte COMPETISSA, Olivier COURTOT à Christian TALON, Claude POUPINOT à Alain THUILLIER.

Secrétaires de séance : Bernard BARAUD, Bruno PAROLDO.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 6 SEPTEMBRE 2012

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal du 6 septembre, joint au présent rapport de présentation.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ACHAT D'UNE ARMOIRE FROIDE POUR CUISINE SALLE POLYVALENTE

L'armoire froide de la salle polyvalente a fait l'objet d'une réparation d'urgence au début du mois de septembre. Cette armoire de 1 400 litres, qui a environ 25 ans, ne fonctionne plus correctement et son remplacement est urgent.

Deux devis sont parvenus en Mairie :

Fournisseur	Prix HT	Prix TTC
ERCO	2 245.50	2 685.62
CESBRON	2 437.35	2 915.07

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société ERCO, pour un montant de 2 685.62 € TTC.

La dépense sera affectée en section d'investissement, opération 0129 – acquisition de matériel – article 2184.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

REFECTION DES COURTS DE TENNIS EXTERIEURS

Madame le Maire expose au conseil Municipal le résultat des consultations et de la réflexion de la commission « travaux » laquelle s'est réunie à plusieurs reprises pour examiner le dossier de réfection des courts de tennis. Le principe de ces travaux avait été retenu lors du vote du budget primitif, une enveloppe de 50 000.00 € ayant été votée sur l'opération 121 – espaces publics pour la réfection du court de tennis extérieur. La solution d'un tennis en gazon synthétique a été rejetée par la commission au profit d'un sol en béton poreux.

BETON POREUX							
FOURNISSEUR	TERRAIN	POTEAU FILET	GROUPE	DECHETS	PORTE HANDICAPES	TOTAL HT	TOTAL TTC
TENNIS CHEM (*Habilitation FFT)	40 337.00	1 500.00	850.00	850.00		43 537.00	52 070.25
DRAPEAU	36 880.00	1 980.00	0.00	0.00		38 860.00	46 476.56
TENNIS AQUITAINE (*Habilitation FFT)	37 262.00	910.00	0.00	0.00	750.00	38 922.00	46 550.71

NOTA :

- le coupe vent (900.00 € HT) est pris en charge directement par le club de tennis
- (*) en cas de commande auprès d'une entreprise habilitée FFT, le club perçoit une subvention de 3 000.00 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à passer commande auprès de TENNIS AQUITAINE pour un montant de 46 550.91€ TTC.

La dépense sera affectée en section d'investissement – opération 121 – espaces publics, article 2315.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le club de tennis ayant actuellement fixé un tarif annuel pour les utilisateurs « loisir », non licenciés (50.00 € pour les adultes et 30.00 € pour les enfants), une réflexion sera engagée avec la commune et le club de tennis pour ouvrir le court aux pratiquants « loisir », occasionnels.

POINT SUR LES DEPENSES NOUVELLES D'INVESTISSEMENT

OPERATION 098 – BATIMENTS COMMUNAUX		engagé
ART 2313	RAR = 6 964.47	
	MPT/SALLE POLYV = 15 000.00	
	TOITURE MATERNELLE = 100 000.00	Travaux DEVAUD = 52 142.01
	LOGTS SOCIAUX = 80 000.00	
	GARAGE MAIRIE = 4 292	Travaux DEVAUD = 4 199.75
		Porte logement social = 962.66
TOTAL	199 292.00	Total engagé = 57 304.42
OPERATION 0107 – RESTAURATION EGLISE		engagé
Art 2313	Contreforts : 17 000.00	SOMEBAT 16 801.99
	CLOCHE + PARATONNERRE = 5 900.00	Paratonnerre : 2 645.55 Cloche : 3 204.08
TOTAL	22 900.00	Total engagé = 22 651.62

OPERATION 0114 – VOIRIE COMMUNALE		engagé
ART 2315	RAR = 84 195.75	Avenant = 9 038.17
ART 2315	(routes + gel + trottoirs) = 140 000.00	Mapa (Bonneau) = 116 904.22
	Entrée de FRR = 50 000.00	
Art 2111	Frais actes motte sainte : 7 000.00	
TOTAL	197 000.00	Total engagé = 125 942.39
OPERATION 121 – ESPACES PUBLICS (TENNIS)		engagé
ART 2315	50 000.00	46 789.91
TOTAL	50 000.00	46 789.91

OPERATION 0125 – ECLAIRAGE PUBLIC		engagé
ART 21534	RAR = 16 600.00	Facture 7 783.57 sur engagement 16 588.52
Art 21534	5 300.00 (faugérit)	5 269.24
	2 ^{ème} phase programme E.Public = 17 000.00	
	Non prévu au BP	Rue du Gain Denier : 3 468.69
TOTAL	38 900.00	Total engagé = 25 326.45

OPERATION 0129 – ACQUISITION DE MATERIEL		engagé
ART 2183 MAT BUREAU/INFO	RAR = 1 000.00	Non utilisé
ART 2184 MOBILIER	RAR = 500.00	Non utilisé
Art 2184	2 800.00 (armoire froide cantine scolaire)	2 797.44 + 2 666.34 = 5 463.78
	4 000.00 (ateliers)	Débroussailleuse : 586.04 Souffleur : 309.76 Perforateur : 227.97 Scie circulaire : 299.00 Godet tracteur : 2 439.84
	25 000.00 (four cuisine)	20 405.48
	Mat écoles + jeux = 12 961.55	Jeux de plein air : 7 505.76 Ecole maternelle : 684.71+ 171.03 Ecole élémentaire : 2 244.01 + 72.50
	Non prévu au BP	Imprimante comptabilité : 219.92
	Non prévu au BP	Armoire froide salle polyvalente : 2 685.62
TOTAL	44 961.55	Total engagé = 43 315.42
OPERATION 0148- CIMETIERE		
ART 21316	RAR = 45 000.00	POIRAUDEAU : 44 811.97
ART 21316	5 500.00 (enduit)	POIRAUDEAU : 5 494.33
TOTAL	50 500.00	Total engagé = 50 306.30

OPERATION 0150 – GROUPE SCOLAIRE		
ART 2031 FRAIS D'ETUDES	21 000.00 + RAR 20 863.47	<u>MO 1^{ère} opération</u> : 22 696.37 € engagés (A.P.S) sur un total de MO estimé à 153 060.37 <u>MO 2^{ème} opération</u> : estimée à 127 613.20 Contrôle technique : 9 807.20 Contrat SPS : 5 462.73 Diagnostic amiante : 956.80 Frais de publicité consultation : 90.00
ART 2313 CONSTRUCTIONS	370 000.00 + RAR 350 000.00	
TOTAL	391 000.00 + RAR 370 863.47 = 761 863.47	engagé = 39 013.10 sur total engagement de 296 990.30
OPERATION 0157 – ROUTE DES GRANGES		
ART 2315 INSTALLATION MATERIEL OUTILLAGE	<i>RAR = 5 600.00</i>	
TOTAL	0	
OPERATION 154 – AMENAGEMENT SECURITE		
TOTAL	0	
CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
PARTICIPATIONS (PROVISION) (article 203)	5 000.00	ERREUR D'INSCRIPTION <i>Faire DM pour déplacement vers l'article 2042 qui constitue un chapitre à lui seul pour un montant minimum de 1 100.00 €</i>
TOTAL	5 000.00	
CHAPITRE 020 - DEPENSES IMPREVUES		
TOTAL	70 000.00	

DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES			
<i>(pour financement d'une participation inscrite par erreur sur l'article 203)</i>			
CHAPITRE 204	+ 1 100.00	CHAPITRE 20 -	- 1 100.00
ARTICLE 2042 subventions d'équipements aux personnes publiques		ARTICLE 203 frais d'études et de recherche	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES			
(pour annulation d'un titre de 3 750.00 – CAN ZAE de 2010)			
CHAPITRE 67	+ 2 500.00	- ARTICLE	- 2 500.00
ARTICLE 673 titres annulés		022 dépenses imprévues	

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE L'EOLIEN

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier adressé le 11 septembre à Monsieur le Préfet de la Région Poitou-Charentes.

Après concertation avec les élus de la Communauté d'agglomération de Niort, Madame le Maire expose que le projet :

- Ne tient pas compte du travail réalisé, depuis 2007, par la Communauté d'agglomération de Niort (CAN), Maître d'ouvrage dans la définition de la Zone de développement de l'Eolien communautaire et des trois périmètres d'implantation, tels qu'approuvés par le Conseil de Communauté du 13 Décembre 2010 ;
- Concentre les zones favorables au développement de l'éolien sur et à proximité du site classé du Marais Poitevin, territoire labellisé « Grand Site de France », totalement inapproprié à l'implantation de cette infrastructure au regard de la très forte sensibilité environnementale et paysagère de ce secteur de notre agglomération.

En conséquence, elle propose au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable quant à la teneur de ce projet de SRE de Poitou-Charentes, et de demander formellement, conformément à la position exprimée par la CAN :

- L'intégration des communes de Niort, Echiré et Saint-Gelais comme zones favorables au développement de l'éolien,
- La suppression des communes d'Arçais, du Vanneau-Irleau, de Sansais, de Saint Georges de Rex, de Saint Hilaire la Palud, d'Amuré et de notre Commune de la liste des zones favorables au développement de l'éolien, au regard de la sensibilité environnementale et paysagère qui caractérise nos territoires.

Conformément au décret du 16 Juin 2011 , le Conseil Municipal se prononce sur la proposition de Madame le Maire :

Ont voté pour : 16

Contre : 0

Abstention : 2

CONTRAT DE MAINTENANCE MATERIEL INFOMATIQUE

Le matériel informatique n'étant plus sous garantie, Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer avec l'entreprise TECODATA le contrat de maintenance du matériel informatique de la Mairie (1 PC portable, 7 postes fixes, 1 serveur) pour 10 heures d'intervention annuelle.

Le montant de la maintenance est fixé à 727.20 € ht

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION ADMR

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention de l'ADMR au titre de l'année 2012, soit 1 € par habitant (3 143 habitants selon fiche DGF 2012). Ce montant par habitant est identique pour toutes les communes du secteur de Frontenay-Rohan-Rohan utilisant les services de cette association.

Le loyer annuel des bureaux de l'ADMR étant particulièrement bas (500.00 € par an), une révision du loyer annuel des bureaux de l'ADMR sera parallèlement étudiée.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION MUSEE DU POITOU PROTESTANT

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de l'association « maison du protestantisme », qui gère le Musée du Poitou Protestant, situé à LA COUARDE. Cette demande est parvenue en Mairie le 24 septembre 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette demande.

POINT FINANCIER DOSSIER ECOLE

ESTIMATION DEPENSES TTC		RECETTES ASSUREES TTC	
Première opération			
PUBLICITE MO	70.00 (PAYES EN 2010)	D.E.T.R	226 864.00
JUSTE MESURE	1 628.95 (PAYES EN 2010)	PROXIMA TRAVAUX	92 845.00
ETUDE GEOTECHNIQUE	7 136.53 (PAYES EN 2011)	BOIS ENERGIE (CG79)	15 000.00
MAITRISE D'OEUVRE	130 364.00	F.R.I.L (Région)	120 000.00
CONTROLE TECHNIQUE	9 807.20	FREE	<i>Dossier à refaire A réception des marchés de travaux</i>
SECURITE PROTECTION DE LA	5 462.73	Fonds de concours de la C.A.N	72 072.00

SANTE			
TRAVAUX	1 196 000.00	RESERVES PARLEMENTAIRES	6 000.00
DIAGNOSTIC AMIANTE	956.80	PROXIMA M.O	*5 013.00 (perçu en 2011) * 5 013.00 à percevoir
Total dépenses	1 351 426.21	Total recettes	542 807.00
Dont à payer	1 342 590.73	RECETTES A PERCEVOIR	537 794.00
		AUTOFINANCEMENT	1 351 426.21
		A prévoir (Inscription dépenses – recettes assurées et inscrites)	- 537 794.00 = 813 632.21
		AUTOFINANCEMENT 2012 (DI – RI)	219 056.47
		AUTOFINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE A PREVOIR EN 2013	594 575.74 (- subvention FREE - FCTVA)
2^{ème} opération			
PUBLICITE MO	90.00 (payé en 2012)	CAF	150 000.00
MAITRISE D'OEUVRE	127 613.20	FEADER	
TRAVAUX	1 315 600.00	PROXIMA AIDE A LA DECISION	
		PROXIMA DEVT NUMERIQUE (ABVN)	30 000.00
		DETR	
		RESERVES PARLEMENTAIRES	
TOTAL	1 443 303.20	TOTAL PROVISOIRE	180 000.00
TOTAL GENERAL	2 794 729.41		
2 OPERATIONS			

DEMANDE DE SUBVENTION PROXIMA DANS LE CADRE D'UN APPEL A PROJETS « ACCES POUR TOUS AUX OUTILS NUMERIQUES »

Madame le Maire informe le Conseil qu'une lettre d'intention et un dossier ont été transmis à la CAN (C MATHE/ABVN) dans le cadre de l'appel à projets « Accès pour tous aux outils numériques ».

Ceci afin d'obtenir une subvention pour le bâtiment et l'équipement informatique de la future salle informatique de l'école élémentaire, qui doit être accessible au plus grand nombre et ouverte aux associations autres que le public scolaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le plan de financement de ce bâtiment et de l'équipement informatique, soit :

DEPENSES		RECETTES	
CONSTRUCTION DU BATIMENT	228 900.00 € HT	SUBVENTION PROXIMA « ACCES POUR TOUS AUX OUTILS NUMERIQUES »	30 000.00 €
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	15 393.00 € HT	AUTOFINANCEMENT	262 174.00 €
TOTAL	244 293.00 € HT		
TOTAL TTC	292 174.00 € TTC	TOTAL	292 174.00 € TTC

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

AVENANT AU CONTRAT VERITAS POUR VERIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS, AIRES DE JEUX ET LA VERIFICATION REGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Par délibération du 23 juin 2011, le Conseil Municipal, après consultation, avait décidé de confier à l'entreprise VERITAS, la vérification périodique des installations techniques pour un montant annuel de 2 350.00 € HT.

La signature d'un avenant est proposée pour ajouter aux vérifications périodiques déjà prévues, la vérification périodique sur les espaces verts (2 équipements sportifs, 4 aires de jeux, 1 parcours sportif, des installations électriques des espaces verts).

- Des buts sportifs
- Des équipements sportifs divers autres que les buts sportifs, les structures artificielles d'escalade et les parcours acrobatiques en hauteur,
- La vérification de l'état de conservation des aires et équipements de jeux
- La vérification périodique des installations électriques (des espaces verts)
- L'ensemble de ces vérifications représente un coût annuel de 200.00 € ht

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cet avenant.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le rapport d'activité 2011 ainsi que le compte administratif 2011 du SMEPDEP a été transmis en Mairie le 2 Octobre. Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Joël GERMAIN ET Thierry ALLEAU présentent au Conseil Municipal ce rapport du SMEPDEP, qui reste à disposition des membres du Conseil Municipal en Mairie.

Le Conseil Municipal en prend acte.

INFORMATIONS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'évaluation des travaux de remplacement du système d'arrosage du stade. L'ensemble des travaux nécessaires s'élève à 34 682.99 € TTC

Elle évoque également Les travaux de destruction de la STEP qui sont évalués à 8 800.00 € TTC, auxquels s'ajoutera, si besoin le coût du désamiantage.

Les devis demandés pour l'aménagement du parking de la tour du prince et des abords de la médiathèque ne sont pas encore parvenus en Mairie.

Madame le Maire informe le conseil municipal du projet de refondation de l'école : les orientations annoncées par le Président de la République tendraient à revenir à une semaine d'école de 4.5 jours et à une journée scolaire de 5 heures qui serait complétée par l'aide aux devoirs et/ou éventuellement des activités sportives et artistiques. Aucune précision n'a été donnée sur la prise en charge de ces activités périscolaires.

Madame le Maire a été sollicitée par la Directrice de l'école élémentaire pour la prise en charge d'une activité « Roller » pour une classe. Le budget de cette activité s'élève à 1 581.80 €. Ce dossier sera étudié en commission avant d'être présenté, pour délibération, au Conseil Municipal.

Laurent COCHELIN fait le point sur la préparation du prochain Téléthon. Il évoque également les réunions concernant l'occupation des salles pour l'année 2013.

Alain CHAUFFIER informe le conseil municipal de la mise à disposition des exemplaires du nouveau Trait d'Union à partir du vendredi 19 octobre pour distribution. La mise à jour de l'agenda est également en cours.

Raymond CAILLETON fait un point sur les travaux réalisés et en cours par les services techniques municipaux. Des travaux de réalisation de bateaux dans la rue des Trois Rois sont notamment en cours de réalisation. Afin d'éviter des problèmes de dégradations, il est envisagé d'élaborer un règlement d'utilisation de l'espace public des Tonnelles par les cirques.

Marylène CLEMENT a reçu une plainte concernant l'état de propreté de l'ancien dojo. Madame le Maire lui répond qu'elle se renseignera sur ce problème.

Christian TALON regrette que les travaux en cours sur la rue du Gain Denier ne concernent que la moyenne tension. Madame le Maire lui répond qu'elle n'a pas retenu la mise en souterrain des

réseaux téléphoniques en raison du coût demandé (8 800.00 €) et l'absence de programmation de ces travaux qui aurait permis de prévoir cette dépense.

Thierry MOUCHARD rappelle au conseil municipal que le film « les moissons du futur » sera programmé mardi 16 Octobre prochain à la télévision.

Philippe REY fait un bilan du premier SALON DES METIERS qui a eu lieu les vendredi 5 et samedi 6 Octobre dernier. Quinze artisans et commerçants ont accueilli les 150 élèves de Troisième du Collège, le vendredi. Peu de familles se sont par ailleurs déplacées le samedi matin.

Madame le Maire conclut en présentant le bilan des animations proposées aux adolescents pendant le mois de juillet 2012.

La séance se termine à 22 h 15.